

---

Députation de la section de la Halle-aux-Bleds (Paris) qui proteste de son patriotisme, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Députation de la section de la Halle-aux-Bleds (Paris) qui proteste de son patriotisme, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 627-628;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27558\\_t1\\_0627\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27558_t1_0627_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la chose eut été possible nous eussions redoublé de haine pour le despotisme, source funeste de tous les crimes et d'amour pour la liberté, source de toutes les vertus.

Et puisque le meurtre et l'assassinat sont à l'ordre du jour chez nos lâches ennemis, la section de Bon Conseil s'empresse de venir au milieu de vous, vous assurer qu'elle va redoubler de zèle, d'activité, de surveillance pour garantir autant qu'il sera en son pouvoir, la Convention nationale et les Comités de salut public et de sûreté générale des poignards des assassins.

Tandis que vous veillez pour le salut de la chose publique, notre devoir à nous, et celui de tous les bons citoyens est de veiller sans relâche à la conservation de vos jours.

Nous le remplirons, ce dernier cher à nos cœurs avec un zèle infatigable et il n'est pas un de nous qui, à l'exemple du brave et généreux Geffroy, ne se précipitât sur les poignards assassins pour vous en garantir.

Vive la République, vive la Convention nationale !

La section me charge également de vous annoncer que, composée de vrais sans-culottes et riche seulement de patriotisme, le résultat de son travail sur l'emprunt forcé à produit la somme de 616,549 liv. 8 s. (1).

## 42 c

**La section de Poissonnière, jalouse de ne rien proposer qui ne soit d'accord avec les principes, propose une surveillance particulière sur les Comités de salut public et de sûreté générale, pour les défendre des assassins soudoyés par les tyrans (2).**

L'ORATEUR : Représentans du peuple,

Nous venons féliciter la Convention nationale des dangers auxquels plusieurs de ses membres viennent d'échapper. Un Dieu, ami de l'humanité veillait sur eux et sur nous; son bras tutélaire écartait la mort qui les menaçait. Ainsi donc tous les monstres de l'enfer se sont déchaînés contre nous. Les forfaits les plus exécrables, les plus infâmes scélératesses sont employés pour nous vaincre. Nous n'en sommes pas surpris. C'est ici un combat à mort entre les tyrans et les peuples, l'esclavage et la liberté, la perfidie et la loyauté, la lâcheté et le courage, le crime et la vertu. Des monstres combattent comme doivent combattre des monstres, et nous, comme des hommes justes et vertueux et intrépides.

Représentans, il est temps d'employer une sage surveillance pour prévenir les attentats qui se renouvellent infailliblement si malgré les avertissements terribles qui viennent de nous être donnés, nous nous abandonnions à une coupable insouciance.

L'Être Suplême nous a visiblement protégés, montrons nous dignes de ses bienfaits en l'im-

tant et en veillant particulièrement sur ceux qui, par la nature même des services qu'ils rendent à la patrie, ont des droits honorables à la haine des tyrans.

Loin de nous tout esprit d'adulation, nous sommes libres et nous sentons toute la dignité du titre de républicains; nous ne vous proposerons rien qui ne soit d'accord avec les principes les plus austères. Il est constant que dans un état libre lorsque la personne ou les propriétés d'un simple citoyen sont menacées, toute la force publique doit être employée pour le protéger. A plus forte raison quand la tête du corps social est en danger, devons-nous faire pour elle ce que nous ferions pour un individu. Les membres composant les Comités de salut public et de sûreté générale sont exposés, vous le savez, à toutes les horreurs que le fanatisme et le despotisme sont capables d'enfanter. Pourquoi les laisserions-nous périr quand nous pouvons écarter de leurs personnes le fer des assassins. Eh quoi! les jours de nos représentans seraient comptés par les tyrans et nous leur laisserions la puissance d'en couper le fil au gré de leurs caprices. Le souffrir ce serait nous deshonoré à jamais.

Nous vous offrons au nom de l'assemblée générale 25 hommes par jour pour veiller à la garde des individus composant les deux comités susdits. Nous vous enverrons des hommes d'élite, d'un courage, d'un patriotisme fiers, en un mot de dignes émules de Geffroy, qui comme lui scelleront de leur sang leur dévouement à la Convention nationale. Ils formeront autour d'eux un mur inexpugnable, et les despotes apprendront que les hommes gardés par un peuple libre sont inaccessibles à tous les scélérats (1).

(On applaudit).

L'orateur annonce que la section a extrait jusqu'à ce jour 11 872 livres de salpêtre (2).

## 42 d

**Quand vous mettez à l'ordre du jour, dit la section de la Halle-aux-Bleds, la probité et la vertu, les despotes y mettent d'hypocrisie et l'assassinat; nous n'aurons pas à regretter de nouvelles victimes, nous ferons un rempart de nos corps aux représentans du peuple (3).**

L'ORATEUR ! Législateurs,

Au moment où la victoire couronne, dans toutes les armées de la République les glorieux travaux de la Convention nationale et le courage de nos braves défenseurs.

Au moment où vous avez proclamé solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, on a vu s'accroître la rage de

(1) C 306, pl. 1155, p. 12; signé LE CONTE (présid.), DEVAUDI, O. (secrét.).

(2) J. Sablier, n° 1340.

(3) P.V., XXXVIII, 114. B<sup>in</sup>, 7 prair. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 613, p. 77; J. Paris, n° 511; Feuille Rép., n° 327; J. Fr., n° 609; J. Mont., n° 30; Mess. soir, n° 646; Mon., XX, 558; J. Matin, n° 704; Rép., n° 157; M.U., XL, 104; J. Univ., n° 1645; S.-Culottes, n° 465.

(1) C 306, pl. 1155, p. 11.

(2) P.V., XXXVIII, 114. B<sup>in</sup>, 7 prair. (suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 104; J. Matin, n° 704; Débats, n° 613, p. 79; J. Lois, n° 605; Mon., XX, 564; J. Fr., n° 609; Rép., n° 157; J. Univ., n° 1645; S.-Culottes, n° 465; J. Paris, n° 511; C. Ég., n° 646.

nos ennemis. Vous mettez à l'ordre du jour la probité et la vertu, ils y ont mis l'hypocrisie et l'assassinat. Ils ont voulu, les scélérats ! porter leurs mains sacrilèges sur deux représentants du peuple français, mais le génie de la liberté qui veille sans cesse, leur a servi d'égide et ils ont échappé au fer meurtrier.

La section de la Halle au Bleds, après avoir rendu grâce à la providence, qui a détourné les coups parricides dirigés sur les soutiens des droits du peuple, vient en masse dans le sein de la Convention nationale, pour lui témoigner toute la joie de n'avoir pas à regretter de nouvelles victimes.

En applaudissant au généreux dévouement du brave Geffroy, nous avons tous envié son sort. Tous, comme lui, nous sommes prêts à faire servir nos corps de rempart pour garantir les représentants du peuple des coups perfides des assassins.

Nous sommes prêts et nous l'avons juré (1).

## 42 e

La section de Brutus déclare que plus les despotes conspirent contre la représentation nationale, plus ils se réuniront autour d'elle pour la défendre : « Que le crime médité contre vous achève la révolution, à laquelle a tant servi la mort de Lepeletier et Marat; nos ennemis, disent-ils, sont vaincus parce qu'ils recourent à l'assassinat » (2).

La section de Brutus entre en masse au bruit du tambour.

TISSOT, orateur :

La section de Brutus paraît devant vous. Elle vient vous déclarer la profonde horreur dont elle a été saisie au récit des deux crimes commis ces jours derniers contre la représentation nationale.

Nos ennemis extérieurs sont vaincus de toutes parts, l'épouvante et la fuite s'attachent à leurs drapeaux, confus et désespérés de la défaite de leurs cohortes, de la ruine de leurs armées, les rois de l'Europe voient s'écrouler sous leurs pas leur trône corrupteur. Le crime seul leur reste, vous assassiner est leur dernier espoir.

Le supplice du tyran les fit trembler dans leur palais; ils redoutent les suites de ce terrible exemple donné par un peuple généreux. Peltier fut assassiné.

Au 31 mai, lorsque le peuple, lassé de leurs perfidies, eut étouffé par sa puissance les 22 conspirateurs, l'espoir et l'appui de la tyrannie étrangère, Marat notre ami, Marat qui portait la sainte égalité dans son cœur, fut égorgé par une furie à la solde de l'étranger.

Aujourd'hui que les factions et leurs auteurs sont dans la tombe, que les idées sublimes et

consolantes d'un Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme réunissent au faisceau national toutes les parties de la République douloureusement déchirée par la perversité, aujourd'hui que nos armées triomphantes portent partout la terreur et la mort aux esclaves, les rois aiguissent leurs poignards. Le Peletier et Marat ne suffisent point à leur rage. Ils veulent encore des victimes parmi vous. Hier, c'était un scélérat de sang froid et dans la maturité de l'âge; aujourd'hui c'est une fille de 18 ans qu'ils fanatisent et soudoient pour commettre le plus horrible attentat. Conduite vraiment atroce et qui doit soulever contre eux l'indignation de la terre !

Telle est, représentants du peuple, la marche constante des tyrans quand ils sont vaincus, elle nous indique la nôtre puisqu'ils ne veulent pas cesser de conspirer et de tramer des forfaits, puisqu'ils ont juré de nous perdre, il faut faire le même serment contre eux et le tenir.

Les crimes médités et commis ces deux jours annoncent une conjuration ourdie des chefs et des complices. Chacun de nous va se mettre à leur suite et s'attacher à leurs pas. Plus de paix, plus de repos que nous ne les ayons atteints et placés sous le glaive de la loi.

Qu'ils entendent encore ces tyrans lâches et féroces notre profession de foi et qu'ils tremblent, car la déclaration de la volonté d'un peuple libre est semblable au réveil du lion.

Plus ils conspirent contre la représentation nationale, plus nous nous réunirons autour d'elle, nous voulons la respecter et la défendre au prix de notre sang, nous lui ferons un rempart de nos corps et nous détruirons tous ses ennemis.

Représentants du peuple, voilà nos résolutions, elles sont vraies et inébranlables, écoutez maintenant notre dernier vœu.

La mort de Le Peletier a donné une impulsion salutaire à la cause de la liberté.

Celle de Marat a fait faire un grand pas à l'égalité.

Que le nouveau crime médité contre vous ne soit pas perdu pour le peuple, qu'il serve à affermir et à terminer notre grande révolution. Tournez contre nos ennemis leurs propres perfidies que la vigilance nationale devienne plus sévère à mesure qu'ils deviennent plus méchants et plus cruels. Que désormais la terreur retourne aux auteurs des crimes pour ne les plus abandonner, c'est aux rois et à leurs complices de se troubler.

Que les représentants du peuple gardent dans son intégrité la vigueur du gouvernement révolutionnaire, que la loi ne repose son glaive, que l'enfant de la liberté ne remette son épée que lorsque le dernier des tyrans et des traîtres aura expié ses forfaits.

Représentants du peuple, dictez au nom de l'humanité entière, d'avance avec fermeté les peines que méritent les tyrans et les corrupteurs du monde; 14 armées victorieuses iront exécuter vos décrets sur les trônes des assassins; vivent la liberté et l'égalité, vivent la République et la représentation nationale, périssent les rois et leurs satellites (1).

La salle retentit d'applaudissements.

(1) C 306, pl. 1155, p. 11, signé CHARLEMAGNE fils, Tissot.

(1) C 306, pl. 1155, p. 13, signé L.C. LACARDE (prés.), LAGAMÈS.

(2) P.V., XXXVIII, 114. B<sup>in</sup>, 7 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Fr., n° 609; J. Matin, n° 704; C. Eg., n° 646; J. Sa-blier, n° 1340; J. Mont., n° 30; Mess. soir, n° 646; Mon., XX, 558; Débats, n° 613, p. 81; Ann. R.F., n° 178; Rép., n° 175; M.U., XL, 104; Ann. R.F., n° 178; J. Univ., n° 1645; S.-Culottes, n° 465; J. Paris, n° 511; Feuille Rép., n° 327.